



Construction de l'EHPAD « Les Quatre Saisons » à Delle (90)

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

L'Hôpital Nord Franche-Comté

L'HÔPITAL
Nord Franche-Comté



ARTELIA / 2026-08 / 4 63 4848

Construction de l’EHPAD « Les Quatre Saisons » à Delle (90)
L’Hôpital Nord Franche-Comté
Etude d’incidence NATURA 2000

0	2026-08	A. PAILLET	N. ZIAI		
INDICE	DATE DE REVISION	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR- (SI EXIGENCE)	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

SOMMAIRE

OBJET DU DOCUMENT 3

1. INTRODUCTION 3

1.1. Identité du demandeur 3

1.2. Localisation et contexte du projet..... 4

1.2.1. Localisation du projet..... 4

1.2.2. Contexte et état actuel du site du projet 4

2. PRÉSENTATION DU PROJET ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 6

2.1. Présentation simplifiée du projet..... 6

2.1.1. Généralités 6

2.1.2. Organisation et fonctionnalités du bâtiment 7

2.1.3. Organisation espaces extérieurs 7

2.1.4. Gestion des eaux pluviales 8

2.1.5. Description des travaux..... 10

2.1.6. Justification des choix du projet..... 10

3. PRÉSENTATION DES SITES NATURA 2000 11

3.1. Localisation des sites NATURA 2000..... 11

3.2. Description des sites NATURA 2000 11

3.2.1. Zone géographique concernée 11

3.2.2. Brève présentation du site 12

3.2.3. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site (tirés du DOCOB, 2010) 12

3.2.4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (tirées du DOCOB, 2010) 13

3.2.5. Objectifs de conservation du site (DOCOB, 2010) 14

4. INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES SITES NATURA 2000..... 14

5. CONCLUSION SUR L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 14

OBJET DU DOCUMENT

Delle est une commune du Territoire de Belfort, bénéficiant d'une grande attractivité grâce à sa localisation stratégique à 25 km de Belfort, à 20 km de Montbéliard, et limitrophe de la Suisse.

Cette ville de 5 677 habitants, traversée par l'Allaine, présente un cœur de ville dense, marqué par une architecture typique témoignant de son passé et de son histoire.

Le nouveau projet d'EHPAD « Les Quatre Saisons » s'implante à l'orée du centre-ville : il est entouré à l'Ouest, au Nord-Est et au Sud par des quartiers pavillonnaires, et au Nord par une zone d'activités commerciales et un quartier d'habitations composé d'immeubles collectifs. Il se situe à proximité de la gare ferroviaire de Delle et à quelques centaines de mètres de la frontière suisse.

La parcelle, anciennement occupée par l'entreprise de transport CHARPIOT, constitue un point de pivot, situé à la croisée de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue Eugène Claret.

Le futur EHPAD de Delle, un établissement de 92 chambres, représente pour la commune un projet ambitieux et exigeant, comportant des enjeux primordiaux qu'il est essentiel de bien appréhender pour garantir la crédibilité de l'esquisse architecturale.

Le projet d'aménagement de l'EHPAD « Les Quatre Saisons » :

- Représente une surface totale aménagée de 12 300 m² (1,23 ha)
- Dont environ 2 000 m² concerné par le zonage du PPRi du bassin de l'Allaine.

Le projet est soumis à déclaration au titre des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

Le présent document constitue la pièce « Etude d'incidence NATURA 2000 » du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, conformément à la nomenclature de l'article R.214-32 du Code de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Le projet est réalisé par Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC), maitre d'ouvrage de l'opération.



100 route de Moval

90 400 TREVENANS

SIRET : 269 001 293 00209

1.2. LOCALISATION ET CONTEXTE DU PROJET

1.2.1. Localisation du projet

Le projet se situe avenue du Général de Gaulle à Delle, dans le département du Territoire de Belfort.
Il se situe à environ 450 m au nord de la frontière franco-suisse.



Figure 1 : Localisation du projet sur la carte IGN (1/20 000°)

1.2.2. Contexte et état actuel du site du projet

NB : des travaux de démolition et de dépollution ont été réalisés en mars / avril 2026. La description ci-dessous porte sur l'état du site avant travaux.

Le site est implanté en contexte urbain, entre le centre-ville de Delle et sa gare ferroviaire.
Il est actuellement artificialisé ; ancien site de l'entreprise de transport CHARPIOT, il est occupé quasi-exclusivement par des bâtiments et des surfaces de voiries et parkings en enrobés.
Le bâtiment, qui sera démoli dans le cadre du projet, présente une surface au sol de l'ordre de 4 500 m².



Figure 2 : Localisation du projet sur la photo aérienne (1/2000°)

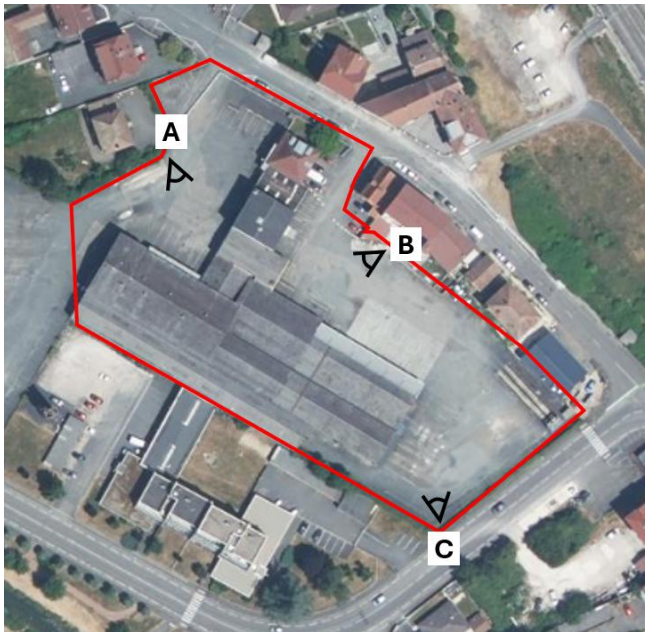


Figure 3 : Localisation des prises de vue



Photo 2 : Etat actuel du site du projet : prise de vue B (photos du 25/07/2025)



Photo 1 : Etat actuel du site du projet : prise de vue A (photos du 25/07/2025)



Photo 3 : Etat actuel du site du projet : prise de vue C (photos du 25/07/2025)

2. PRESENTATION DU PROJET ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

2.1. PRESENTATION SIMPLIFIEE DU PROJET

2.1.1. Généralités

Le projet prévoit la construction d'un EHPAD de 92 lits sur un terrain de 12 055 m² à Delle (90).

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment sur 3 niveaux d'une emprise au sol de l'ordre de 2 455 m² et d'une surface de plancher de 5 690 m².

A l'extérieur, le site bénéficiera de 2 accès, depuis l'avenue du Général de Gaulle (visiteurs et résidents) et la rue Eugène Claret (personnel et logistique).

Deux zones de stationnements de 16 et 51 places (soit 67 places au total) seront aménagées.

Autour des voies de desserte et des zones de stationnement, le site sera aménagé de nombreux espaces verts plantés sillonnés de cheminements piétons.



Figure 5 : Insertion du projet dans son environnement : entrée principale, avenue du Général de Gaulle (source : PC, pièce PC06-1)



Figure 6 : Insertion du projet dans son environnement : entrée secondaire, rue Eugène Claret (source : PC, pièce PC06-2)



Figure 4 : Extrait du plan masse du projet

2.1.2. Organisation et fonctionnalités du bâtiment

Le bâtiment est constitué de 3 niveaux et proposera 92 places d'hébergement :

- Au rez-de-chaussée, les locaux d'accueil, locaux logistiques, administratifs, dédiés au personnel, ainsi que le PASA (Pôle d'Acticités et de Soins Adaptés et les espaces dédiés à la Kinésithérapie
- Deux niveaux d'hébergement composés chacun de 3 secteurs, organisés autour de 3 patios et reliés par une artère centrale facilitant les liaisons logistiques et l'orientation des visiteurs.

Ces deux niveaux d'hébergement totalisent 92 lits.

- Au R+1, 46 chambres (surface 21 à 24 m²), 3 salles à manger, et 4 terrasses,
- Au R+2, 46 chambres (surface 21 à 24 m²), 3 salles à manger, et 4 terrasses (idem R+1). Les 46 lits du R+2 sont équipés de fluides médicaux, c'est la seule différence qu'il existe entre ces deux niveaux.

Les étages sont desservis par des escaliers et des ascenseurs.

La présence d'un patio dans chaque aile du bâtiment permettra d'apporter de la lumière vers l'intérieur du bâtiment.

2.1.3. Organisation espaces extérieurs

2.1.3.1. Occupation du sol projetée

Le projet prévoit l'aménagement d'un bâtiment de 2300 m² au sol, avec des toitures partiellement végétalisées (aile nord-est), des accès et stationnements en BBSG (béton bitumineux semi-grenu), d'accès et cheminements piétons en béton désactivé, ainsi que de vastes espaces végétalisés.



Figure 7 : Aperçu du projet et des aménagements de surface associés

2.1.3.2. Circulations, accès et stationnement

Les accès au bâtiment seront assurés par les deux côtés du site :

- Avenue du Général de Gaulle : accès **visiteurs et résident** ; parking de **16 places** (dont 1 PMR et 2 dépose-minute) ;
- Rue Eugène Claret : accès **personnel** ; parking de **51 places** (dont 1 PMR) ;
- Soit un total de **67 places** (dont 2 PMR et 2 dépose-minute).

Un **accès réservé à la logistique** sera prévu rue Eugène Claret, au sud de l'accès VL prévu pour le personnel ; il permettra d'accéder à la plateforme logistique située à l'arrière du bâtiment.

- Les accès **visiteurs et résidents** (accès véhicules, dépose minute, parking 16 places et accès piéton) seront assurés depuis l'avenue du Général de Gaulle.
- Les accès du **personnel** (accès véhicules, parking 51 places et accès piéton) et **logistique** (poids lourds) seront assurés depuis la rue Eugène Claret.

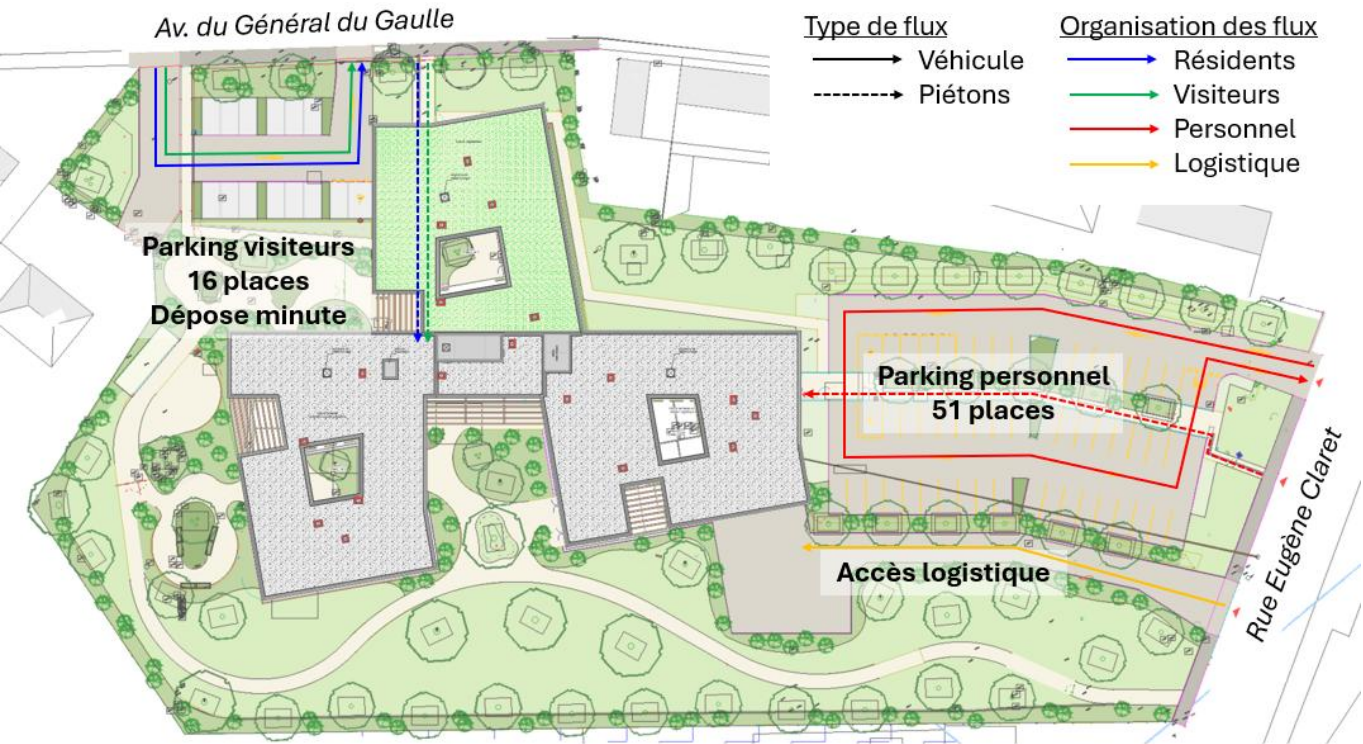


Figure 8 : Organisation des accès au site et au bâtiment

2.1.3.3. Aménagements paysagers et cheminements extérieurs

A l'extérieur du bâtiment, les jardins seront équipés de cheminements piétons en stabilisé entourant le bâtiment et permettant la promenade ainsi que l'accès aux équipements : terrain de pétanque, aire de jeux, placettes...

Les espaces richement plantés permettront de proposer un cadre de vie qualitatif pour les résidents, ainsi que pour les personnels et les visiteurs. Les arbres apporteront de l'ombre et réduiront l'effet d'îlot de chaleur urbain, améliorant le maintien de la fraîcheur en période estivale.

Les jardins seront clôturés ; des portillons permettront d'accéder d'une zone à une autre.

2.1.4. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales de l’intégralité du projet seront gérées à la parcelle par le biais de techniques alternatives privilégiant le stockage temporaire et l’infiltration.

Ces techniques contribuent à une gestion préventive, durable et écologique des eaux pluviales, pour tout projet de développement ou renouvellement urbain. Il s’agit de solutions intégrées à l’aménagement, avec la conception d’ouvrages au plus près de la source du ruissellement.

Les eaux pluviales, et notamment celles qui ruissellent sur les surfaces circulables pour véhicules, peuvent être éventuellement chargées de polluants.

Les végétaux jouent un rôle bénéfique dans l’épuration : grâce au réseau racinaire, les végétaux améliorent le rôle de filtre du sol. Ils augmentent aussi le temps de rétention des effluents et donc leur dégradation par les organismes du sol.

Le substrat joue également un rôle physique de filtration, de rétention et de l’abattement des polluants éventuels.

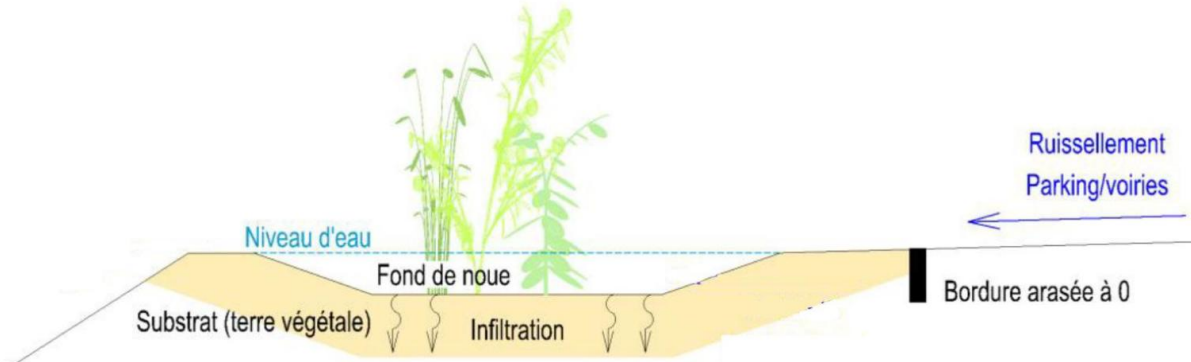


Figure 9 : Coupe de principe du fonctionnement des noues végétalisées

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales sont dimensionnés pour **une pluie de référence décennale**.

- Les eaux pluviales des surfaces de voiries potentiellement polluées (accès et parkings) sont collectées par une noue végétalisées permettant l’abattement d’une partie des pollutions chroniques avant transfert vers la tranchée drainante d’infiltration.
- Les eaux pluviales non polluées (toitures, cheminements piétons, espaces verts associés) sont collectés et infiltrés par une tranchée drainante d’infiltration.

Chaque bassin versant est équipé d’un dispositif de surverse, dont l’exutoire final est le réseau pluvial public situé rue Eugène Claret.

BV2	Le ruissèlement du BV2 transitera dans un premier temps par la noue d’infiltration végétalisée. Une surverse par le biais d’un regard à grille permettra de diriger les eaux vers la noue du BV1.
BV1	Le ruissèlement du BV1 sera collecté par une noue d’infiltration végétalisée d’un volume utile de 9,5 m³. L’intégralité de la zone ainsi que la surverse du BV2 y seront stockées et infiltrées. Une surverse par le biais d’un regard à grille permettra de diriger les eaux vers la tranchée drainante d’infiltration du BV3.
BV3	Les eaux de toitures terrasses hautes seront gérées en toiture par le biais d’un complexe d’étanchéité alvéolaire et de EEP (entrée d’eaux pluviales) spécifiques type Variaflox de fabrication Siplast ou équivalentes avec débit de fuite de 12 l/s/ha. Sauf pour les terrasses secondaires et auvents. Une tranchée drainante d’un volume utile de 36,6 m³ permettra de répondre par sécurité à un 2ème événement pluvieux consécutif pour y être infiltré. Une surverse permettra de diriger les eaux vers le réseau public de la rue Eugène Claret.
BV4	Les eaux de toitures terrasses hautes seront gérées en toiture par le biais d’un complexe d’étanchéité alvéolaire et de EEP (entrée d’eaux pluviales) spécifiques type Variaflox de fabrication Siplast ou équivalentes avec débit de fuite de 12 l/s/ha. Sauf pour les terrasses secondaires et auvents. Une tranchée drainante d’un volume utile de 5,2 m³ permettra de répondre par sécurité à un 2ème événement pluvieux consécutif pour y être infiltré. Une surverse permettra de diriger les eaux vers le réseau public de la rue Eugène Claret.
BV5	Les eaux de toitures terrasses hautes seront gérées en toiture par le biais d’un complexe d’étanchéité alvéolaire et de EEP (entrée d’eaux pluviales) spécifiques type Variaflox de fabrication Siplast ou équivalentes avec débit de fuite de 12 l/s/ha. Sauf pour les terrasses secondaires et auvents. Une tranchée drainante d’un volume utile de 13,8 m³ permettra de répondre par sécurité à un 2ème événement pluvieux consécutif pour y être infiltré. Une surverse permettra de diriger les eaux vers la noue d’infiltration du BV6.
BV6	Le ruissèlement du BV6 sera collecté dans un premier temps par une noue d’infiltration végétalisée. Une première surverse par le biais d’un regard à grille permettra de diriger les eaux vers une tranchée drainante d’infiltration d’un volume utile de 14,9 m³. Une deuxième surverse permettra de diriger les eaux vers la tranchée drainante d’infiltration du BV7.
BV7	Le ruissèlement du BV7 sera collecté dans un premier temps par une noue d’infiltration végétalisée. Une première surverse par le biais d’un regard à grille permettra de diriger les eaux vers une tranchée drainante d’infiltration d’un volume utile de 18,2 m³. Une deuxième surverse permettra de diriger les eaux vers le réseau public de la rue Eugène Claret.

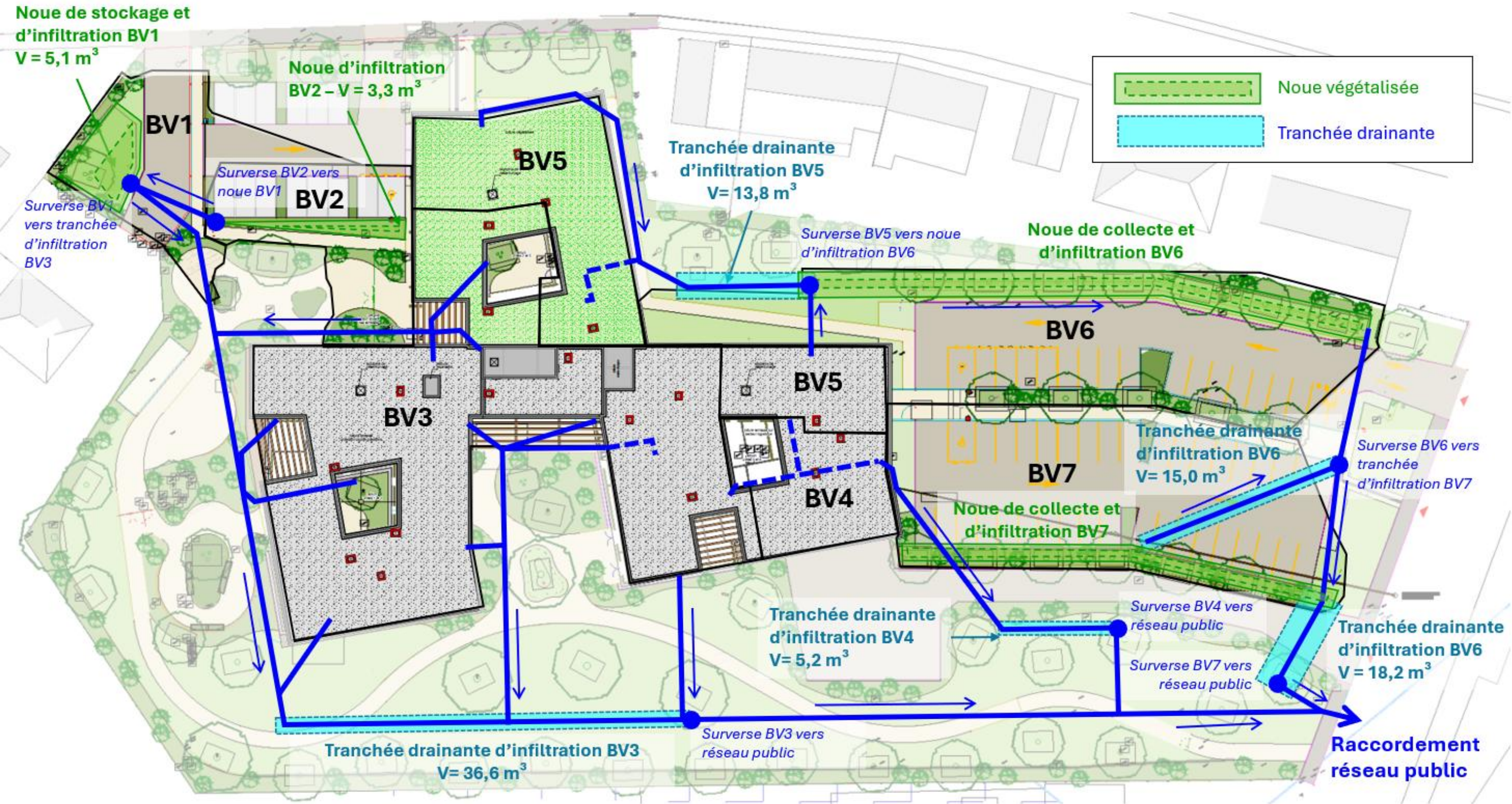


Figure 10 : Plan de fonctionnement général de la collecte et de la gestion des eaux pluviales du projet

2.1.5. Description des travaux

2.1.5.1. Démolitions

Le projet prévoit la démolition de l'ensemble des aménagements présents sur site, issus de l'ancienne activité de transports :

- Les bâtiments et halls existants seront intégralement démolis.
- Les voiries seront également supprimées : rabotage des enrobés, décaissement des structures existantes ; des matériaux d'apport permettront la mise en œuvre des aménagements projetés (terre végétale ou matériau de structure selon les surfaces aménagées).
- Les clôtures, équipements divers (quais...) seront également démontés et évacués.
- La haie délimitant le site côté rue Eugène Claret sera supprimée.

L'ensemble des matériaux et déchets issus des travaux de démolition sera évacuée en filière adaptée.

2.1.5.2. Dépollution des sols

Les travaux de démolition du bâtiment et de dépollution des sols permettant la mise en compatibilité du site avec les usages futurs ont été réalisés entre le 2 mars et le 16 avril 2026.

2.1.5.3. Planning des travaux

Les travaux de construction de l'EHPAD de Delle sont planifiés comme suit :

- Préparation : 2 mois
- Travaux : 18 mois
- Réception : 2 mois
- Soit une durée totale de 22 mois.

Le démarrage des travaux est prévu fin 2026.

2.1.6. Justification des choix du projet

2.1.6.1. Choix du site d'implantation

Le projet se situe sur une ancienne friche industrielle, au cœur de la ville de Delle.

Il est proche du centre-ville de toutes les commodités de la ville (supermarché, cinéma, commerces et services...), et bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun :

- Gare ferroviaire de Delle à moins de 200 m,
- Arrêts de bus lignes 25, 36, 37, 38, 62, 93 rue Eugène Claret, au droit de l'accès secondaire (personnel).

Le rivièrè l'Allaine, qui s'écoule à l'arrière du site, propose des cheminements doux jusqu'au centre-ville et constitue un site de promenade à forte valeur ajoutée paysagère.

Le site a donc été choisi sur la base des critères suivants :

- Réaménagement d'une friche industrielle
- Proximité du centre-ville et des commerces et services
- Desserte par les transports en commun
- Cadre de vie qualitatif.

Les travaux de dépollution des sols nécessaires à une compatibilité avec les usages projetées ont été réalisés.

2.1.6.2. Choix du mode de gestion des eaux pluviales

Les modalités de gestion des eaux pluviales ont été définies en cohérences avec les prescriptions formulées par les divers documents de gestion de l'eau :

- Guide de gestion des eaux pluviales du Grand Belfort (2022)
- SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
- SAGE Allan

Ainsi, les eaux pluviales seront infiltrées pour la pluie de référence (décennale), avec traitement préalable pour les eaux de ruissellement de parkings potentiellement polluées.

Une surverse vers le réseau public d'assainissement permettra de sécuriser le dispositif.

3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

3.1. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Le projet se situe à moins de 600 m des « Étangs et vallées du Territoire de Belfort », un site NATURA 2000 au titre des directives habitats et oiseaux, de références FR4301350 (SIC) et FR4312019 (ZPS).

Tableau 1 : Zones NATURA 2000 à proximité du projet

Directives	Type de zone	Nom	Numéro officiel
Directive 79/409/CEE « Directive Oiseaux »	Zone de Protection Spéciale (ZPS)	Etangs et vallées du Territoire de Belfort	FR4312019
Directive 92/43/CEE « Directive Habitats »	Zone Spéciale de Conservation (ZSC)		FR4301350

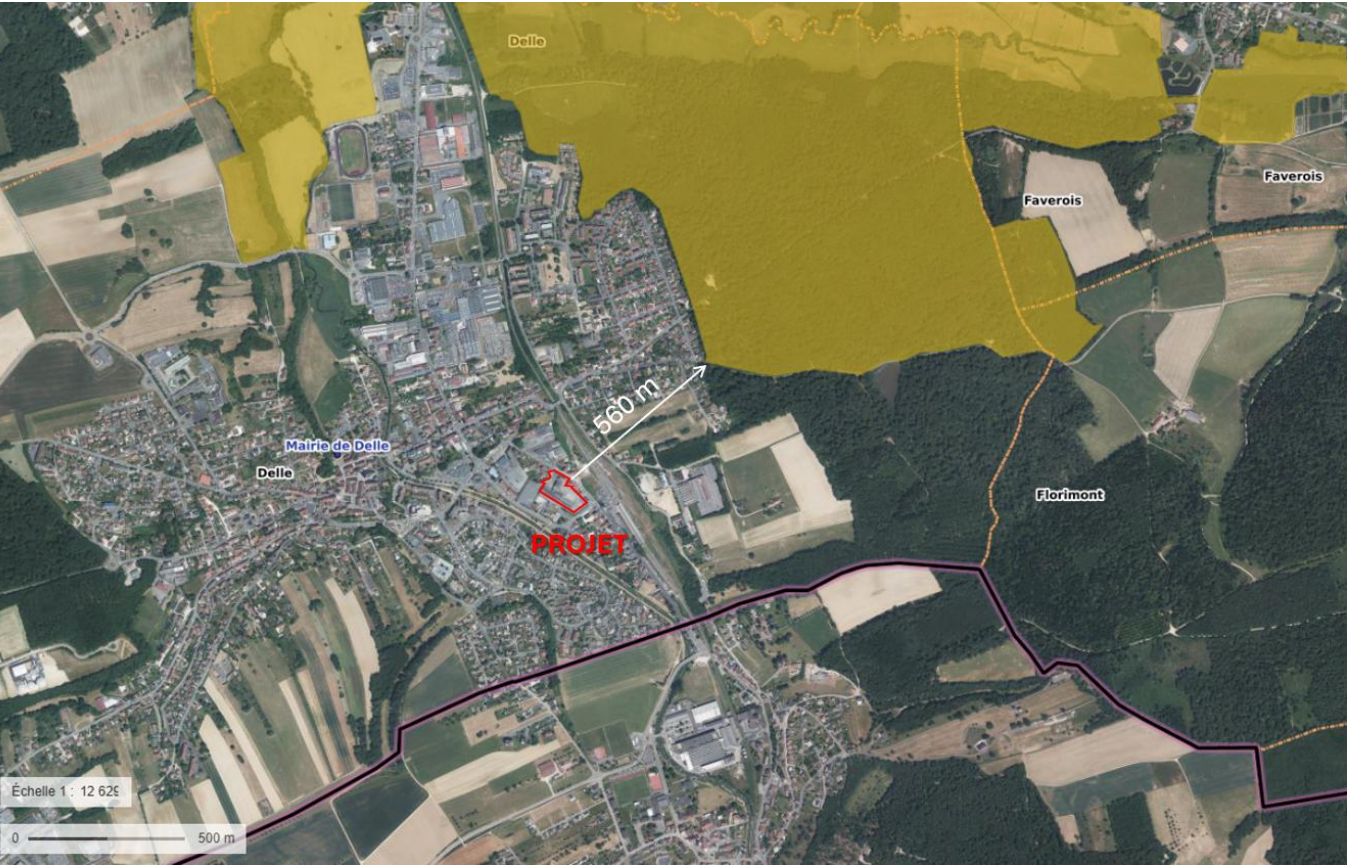


Figure 11 : Localisation des zones NATURA 2000 de la directive Habitats et de la directive Oiseaux (superposition des zonages)

3.2. DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

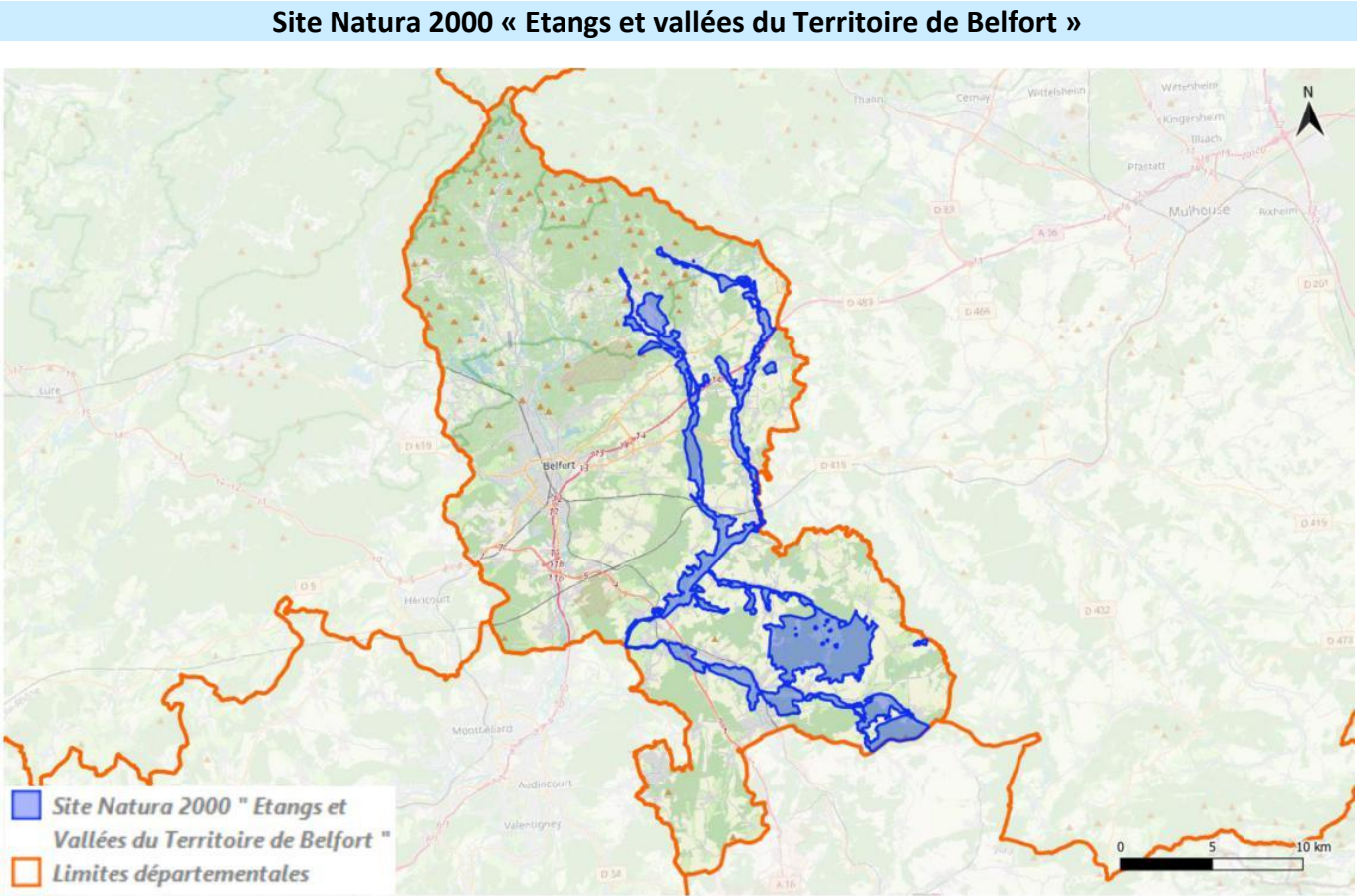


Figure 12 : Étendue du site NATURA 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort »

3.2.1. Zone géographique concernée

Région : Bourgogne Franche-Comté

Département : Territoire de Belfort (90)

Les 48 communes : Angeot, Anjoutey, Autrechêne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Boron, Bourg-sous-Châtelet, Bourogne, Brebotte, Bretagne, Charmois, Chèvremont, Courcelles, Courtelevant, Cunelières, **Delle**, Faverois, Florimont, Fontaine, Fontenelle, Foussemagne, Frais, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Lepuix-Neuf, Leval, Menoncourt, Montreux-Château, Morvillars, Novillard, Petit-Croix, Petitefontaine, Phaffans, Recouvrance, Rougemont-le-Château, Réchésy, Saint-Germain-le-Châtelet, Suarce, Thiancourt, Vauthiermont, Vellescot, Étueffont.

Les 3 Communauté de communes : Communauté de communes du Sud Territoire, Communauté de communes Vosges du Sud, Grand Belfort communauté d’agglomération.

Superficie : 5 114 ha

3.2.2. Brève présentation du site

L’Union Européenne a désigné ce site comme un espace d’importance communautaire pour la protection de la faune et de la flore sauvage au double titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats, faune et flore sauvages ». Cette inscription au réseau écologique européen reconnaît la qualité de ce territoire. Le Département du Territoire de Belfort s’est engagé activement dans ce dispositif en acceptant d’être opérateur technique du Document d’Objectif (DocOb) et Président du Comité de Pilotage chargé du suivi de son l’élaboration.

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône. En effet, le site s'appuie sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur. Ces vallées et étangs, qui s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien, sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

3.2.3. Liste des habitats d’intérêt communautaire du site (tirés du DOCOB, 2010)

Tableau 2 : Liste des habitats d’intérêt communautaire du site (tirés du DOCOB, 2010)

Habitats naturels d'intérêt communautaire (nom d’après directive 92/43)	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)
HABITATS LIES AUX MILIEUX OUVERTS		
Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches des Vosges	6230-1*	1.06
Pelouses calcicoles de l’est	6210-15	0.81
Moliniaies acidiphiles subatlantiques à précontinentales	6410-13	16.5
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	234
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	64
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	43
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	24.3
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	27.5
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	2.13
Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semihéliophiles	6430-6	2.7
HABITATS LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES		
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitaire des régions continentales, des <i>littorelleta uniflorae</i>	3130-2	0.9
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau planitiales, d’affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	0.68
Plans d’eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	1.6
Plans d’eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-2	0.04

Habitats naturels d'intérêt communautaire (nom d’après directive 92/43)	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha)
Plans d’eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l’eau	3150-3	0.7
Rivières à Renoncles oligomésotrophes à mesoeutrophes, neutre à basique	3260-4	1.16
Bidention des rivières et <i>Chenopodion rubri</i>	3270-1	1.8
HABITATS LIES AUX MILIEUX FORESTIERS		
Hêtraies chênaies à Aspérule odorante et Mélisse uniflore	9130-5	218
Hêtraies-chênaies à Pâturin de Chaix	9130-6	772
Chênaies pédonculées neutrophiles à primevères élevées	9160-2	4.75
Chênaies pédonculées neutroacidiclinales à mesoacidiphiles	9160-3	293.16
Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes	9110-1	24
Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles de l’étage montagnard inférieur	9110-2	1.62
Chênaies pédonculées sur sols hydromorphes à molinie	9190-1	2.75
Frênaies-ormaies continentales à cerisier à grappes des rivières à cours lent	91E0-10*	44.69
Aulnaies à hautes herbes	91E0-11*	90.2
Aulnaies-frênaies de rivière à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	91E0-6*	95.45
Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	91E0-8*	49
Saulaies arborescentes à saules cassants	91E0-2*	28.55
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180*	1.34

(* habitat d’intérêt communautaire prioritaire)

3.2.4. Liste des espèces d’intérêt communautaire du site (tirées du DOCOB, 2010)

Tableau 3 : Liste des espèces d’intérêt communautaire du site (tirées du DOCOB, 2010) - légende

CR	EN	VU	NT	LC	NA	
En danger critique	En danger	Vulnérable	Quasi menacée	Préoccupation mineure	Non applicable	Pas de données

Tableau 4 : Liste des espèces d’intérêt communautaire du site (tirées du DOCOB, 2010)

Nom des espèces d'intérêt communautaire (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5 et directive 79/409 annexe 1)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Statut vulnérabilité (Listes rouges)		
			Europe	National	Régional
FLORE					
Marsilea quadrifolia	Marsilée à quatre feuilles	Art.1	VU	NT	EN
Dicranium viride	Dicrane vert	Art.1	LC		
FAUNE					
Invertébrés					
Lycaena dispar	Cuivré des marais	Art.2	LC	LC	NT
Euphydrys aurinia	Damier de la Succise	Art.3	LC	LC	NT
Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	Art.3		LC	NT
Mammifères					
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Art.2	LC	LC	
Myotis myotis	Grand Murin	Art.2	LC	LC	
Poissons					
Misgurnus fossilis	Loche d'étang	Art.1	LC	EN	CR
Rhodeus amarus	Bouvière	Art.1	LC	LC	LC
Lampetra planeri	Lamproie de Planer	Art.1	LC	LC	VU
Cottus gobio	Chabot	NA	LC	LC	NT
Leuciscus soufia	Blageon	NA	LC	LC	VU
Amphibiens					
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	Art.2	LC	VU	NT
Triturus cristatus	Triton crêté	Art.2	LC	NT	VU
Oiseaux nicheurs					
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Art.3	LC	LC	VU
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Art.3	LC	LC	LC
Milvus migrans	Milan noir	Art.3	LC	LC	LC

Nom des espèces d'intérêt communautaire (nom d’après directive 92/43 annexes 2, 4, 5 et directive 79/409 annexe 1)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Statut vulnérabilité (Listes rouges)		
			Europe	National	Régional
Milvus milvus	Milan royal	Art.3	LC	VU	VU
Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	Art.3	LC	VU	NT
Dryocopus martius	Pic noir	Art.3	LC	LC	LC
Picus canus	Pic cendré	Art.3	LC	EN	VU
Dendrocopos medius	Pic mar	Art.3	LC	LC	LC
Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	Art.3	LC	NT	VU
Oiseaux migrateurs / hivernants					
Egretta alba	Grande aigrette	Art.3	LC	LC	NA
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Art.3	LC	NA	
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Art.3	LC	LC	
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Art.3	LC	LC	
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Art.3	LC	NA	
Tringa glareola	Chevalier sylvain	Art.4	LC	LC	
Ciconia nigra	Cigogne noire	Art.3	LC	VU	
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Art.3	LC	NA	
Ixobrychus minutus	Blongios nain	Art.3	LC	NA	
Philomachus pugnax	Combattant varié	Art.3	NT	NT	
Ardea purpurea	Héron pourpré	Art.3	LC		
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	Art.3	LC	NA	
Haliaeetus albicilla	Pygargue à queue blanche	Art.3	LC	NA	
Botaurus stellaris	Butor étoilé	Art.3	LC	NA	
Porzana porzana	Marouette ponctuée	Art.3	LC	NA	

3.2.5. Objectifs de conservation du site (DOCOB, 2010)

Tableau 5 : Objectifs de conservation du site (DOCOB, 2010)

Entité de gestion	Objectifs de conservation
Prairies naturelles et éléments paysagers d’importance majeure	Conserver ou restaurer les habitats naturels remarquables des milieux ouverts
	Préserver les habitats d’espèces agropastorales associés aux éléments boisés structurant le paysage
Forêts alluviales résiduelles et hêtraies chênaies d’intérêt communautaire	Maintenir ou améliorer les ripisylves et les forêts alluviales prioritaires
	Maintenir en bon état de conservation et/ou améliorer les forêts d’intérêt communautaire
	Optimiser le potentiel d’accueil des forêts du site pour les espèces d’intérêt communautaire
Plans d’eau, rivières	Encourager une gestion des étangs favorable à la biodiversité
	Préserver et/ou améliorer la qualité de l’eau sur l’ensemble du site
	Préserver ou améliorer la qualité morphologique des cours d’eau
Objectifs transversaux	Assurer la mise en œuvre du DOCOB grâce à la contractualisation
	Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site
	Assurer la concertation, l’information et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public aux enjeux écologiques du site

5. CONCLUSION SUR L’INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Compte-tenu des éléments suivants :

- Enjeux habitats et espèces recensés au sein du site NATURA 2000,
- Distance d’éloignement du site du projet au site NATURA 2000,
- Absence d’enjeu écologique au sein du site avant travaux,
- Absence d’incidence potentielle du projet sur le site NATURA 2000,

L’incidence du projet sur les sites NATURA 2000 est nulle.

4. INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet se situe en centre-ville de Delle, à une distance minimale de 560 m du site NATURA 2000.

Le site est actuellement une friche industrielle totalement artificialisée, dont les travaux de dépollution et démolition viennent d’être réalisés.

Avant ces travaux préalables à l’aménagement, le site était intégralement occupé par des entrepôts industrielles et des revêtements de sol imperméables (voiries en enrobés).

Par conséquent, aucun des enjeux identifiés dans la liste d’habitats d’intérêt communautaire ou la liste des espèces d’intérêt communautaire n’est susceptible d’être présent sur le site.

Le projet consiste à aménager un EHPAD sur le site ; les usages et émissions sont de type résidentiel.

Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle avec une surverse vers le réseau d’eaux pluviales public puis l’Allaine à une centaine de mètres en aval ; cette surverse ne sera effective qu’en cas de situation pluviométrique supérieure à la pluie de dimensionnement (décennale) ou si l’intervalle entre deux événements pluvieux intenses est trop court et n’a pas permis la vidange totale des dispositifs d’infiltration. Le rejet est donc exceptionnel et ne concerne que des eaux pluviales (réseau séparatif sans risque de déversement d’eaux usées).

Le projet n’est donc pas susceptible de dégrader la qualité des habitats NATURA 2000 situés en aval.

Aucune incidence potentielle du projet sur les zones NATURA 2000 situées à proximité n’ont pu être identifiées.